

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-002****du 04 novembre 2019****n°002****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Nombre de membres en exercice :**

**PRESENTS ( 20 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 0 ) :**

**EXCUSES (5) :** M.PICHON, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK

**Nom du secrétaire de séance :** Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) *Pour faire suite à la tenue des Commissions Administratives Paritaires, Grand Châtellerault souhaite promouvoir des agents à un grade d'avancement. Il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Technique.*

2) *Afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma de mutualisation et pour uniformiser la gestion des équipements sportifs, les agents de l'équipe salles et stades de la direction des sports seront exclusivement recrutés à Grand Châtellerault qui mettra ce service à disposition de la commune de Châtellerault. Ceci entraîne la mutation de deux agents de la commune de Châtellerault à Grand Châtellerault.*

3) *La gestion des eaux pluviales devenant une compétence des EPCI à compter du 1er janvier 2020, trois agents d'entretien des réseaux d'eau exclusivement dédiés à cette mission à la Ville de Châtellerault seront transférés à l'agglomération à cette date.*

4) *Afin de renforcer l'équipe de conducteurs d'opérations du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti pour mener à bien le projet « tiers lieu », il est proposé de créer un poste de conducteur d'opération compétence structures bâtiments dans les grades du cadre d'emplois des techniciens, à temps complet.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20191104-002**

**du 04 novembre 2019**

**n°002**

**page 2/2**

**VU** la délibération n° 9 du bureau du 9 septembre 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

**Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :**

- 1) 3 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,  
6 postes dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,  
3 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,  
3 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, à temps complet,  
6 postes dans le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'animateur principal de 2ème classe, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 2ème classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade d'attaché principal, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'attaché principal de conservation du patrimoine, à temps complet,  
1 poste dans le grade d'ingénieur principal, à temps complet.
- 2) 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,  
3 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,  
1 poste d'adjoint technique, à temps complet,
- 3) 1 poste dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,  
2 postes dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet.
- 4) 1 poste dans le grade de technicien ou de technicien principal de 2ème classe ou de technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER